

## RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2018

Convocation : 9 octobre 2018

Affichage : 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le neuf octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSSTEK Betty.

**Absents excusés** : BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

**Secrétaire de séance** : LEPOITTEVIN Béatrice

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 12 septembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- ROBIN Tony et Sandra – 4, Les Maugers : Construction d'une maison d'habitation.
- RENOUF Bernard – 35 Les Landes : Aménagement de combles.
- CARPENTIER Mickaël et Lucie – 18, Les Martins : Construction d'une maison d'habitation.

**Déclarations Préalables** :

- FERREY Noël – 12, Les Jouannes : Construction d'un abri.

### **VOIRIE : RN 13**

Monsieur le Maire donne lecture d'une habitante des « Tourterelles » faisant état du danger de l'accès à son domicile. Il est rappelé que les travaux liés à la RN 13 ne relèvent pas du pouvoir du Maire, de la Communauté d'Agglomération, ni du département, mais exclusivement des services de l'État. Monsieur le Maire tient à signaler que la commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer les choses, mais se heurte à l'immobilisme de l'Etat et des différents organismes en charge du projet. Une réunion s'est tenue en mairie de Tollevast le mardi 25 septembre, en présence de la sous-préfète, de la DREAL, et de la DIRNO, lors de laquelle il a été dit que les travaux ont à nouveau pris du retard, les voies de substitution ne seront pas en service avant 2021. La personne ayant écrit le courrier a été vivement encouragée à se tourner vers « l'Association des Riverains de la RN 13 », qui saura lui faire état de l'avancement du dossier et des actions engagées.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que des mâts, munis de caméras, ont été installés le long de la RN 13 et de la RD 122. Ces installations permettent d'observer les flux de circulation. Des comptages, qui serviront dans le cadre de l'étude d'opportunité qui a été engagée pour la sécurisation de la RN13 et le désenclavement de Tollevast, sont aussi réalisés. Suite à cette étude, une déclaration d'utilité publique sera lancée, suivie des études définitives préalables aux travaux.

### **VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les aménagements de STOP récemment créés ont fait des mécontents. Des dégradations ont été constatées sur les panneaux. Il souhaite rappeler que l'unique but des ces aménagements est de faire réduire la vitesse sur ces routes qui sont beaucoup

plus empruntées qu'elles ne le devraient. Ces aménagements ont été décidés afin de parer au manque de comportement citoyen.

Stéphane BARBÉ ne peut, une fois de plus, que déplorer l'immobilisme de l'État dans le dossier des voies de substitution à la RN 13, car si celles-ci étaient en service, beaucoup moins de voitures passeraient par le « Flaquet ». Etant donné que ces voies ne seront pas ouvertes à la circulation dans un futur proche, il convient de sécuriser les routes communales, et l'aménagement de STOP est un moyen efficace et économique d'y parvenir.

Béatrice LEPOITTEVIN demande s'il n'y aurait pas d'autres solutions envisageables. Stéphane BARBÉ répond qu'il est préférable de mettre en place des STOP plutôt que des ralentisseurs, car ceux-ci impliquent l'installation d'éclairage public, et le coût est nettement plus élevé.

Un nouveau STOP sera très prochainement mis en place au carrefour de « Hauteville », accompagné de marquages au sol, afin de sécuriser les piétons, notamment les enfants qui doivent se rendre à l'arrêt de transport scolaire du « Cable ».

### **VOIRIE – AMÉNAGEMENT DU BOURG : TRANCHES 3-4-5-6**

Les services du Département ont avancé sur ce dossier et les premiers plans sont présentés au conseil municipal. Une tranche 6 a été ajoutée au projet initial, correspondant à la portion joignant l'entrée et la sortie des « Jardins de la Mairie » en passant devant la mairie.

La première estimation de ces travaux est de 450 000 € TTC, mais dans laquelle les travaux sur les réseaux ne sont pas inclus. Des études plus poussées devront être réalisées afin d'en connaître l'ampleur. De même, cette estimation ne prend pas en compte la participation départementale. La commission voirie se réunira pour étudier ces plans plus en détail et voir les modifications à y apporter.

### **BÂTIMENTS : SALLE DE CLASSE ET D'ACTIVITÉS**

Monsieur le Maire indique que le Dossier de Consultation des Entreprises peut être retiré par les entreprises. La date limite de dépôt est fixée au mardi 30 octobre à 17h30. L'ouverture des plis est prévue à 18h00 ce même jour. Après l'analyse des offres par la Maître d'œuvre, le choix des entreprises se fera lors de la prochaine réunion de conseil.

### **ENGAZONNEMENT CIMETIÈRE**

Lors de la réunion de conseil du 12 septembre, Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité d'engazonner le cimetière afin de le rendre accessible dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée. En effet, ce mode d'entretien avait pour avantage d'être écologique, d'être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite et d'être économique, car il est subventionnable à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Alain ROULLAND n'est pas favorable à l'engazonnement intégral du cimetière, il préférerait que la partie située devant le Monument aux Morts soit maintenue en gravier. La surface n'étant pas trop grande, le désherbage manuel pourrait continuer à y être pratiqué.

Betty KRYSTEK est favorable à l'engazonnement intégral du cimetière à condition d'être vigilant à ce qu'il soit toujours bien entretenu.

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour, et 1 voix contre (Alain ROULLAND, pour les raisons indiquées ci-dessus), de valider la proposition du Maire et l'autorise à signer le devis de Handi'Green, d'un montant de 3654,90 € HT.

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT et d'approuver le montant de l'AC libre de fonctionnement 2018 de 41 580 euros.

## **LISTES ÉLECTORALES : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE, DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 précise que les membres de la commission de contrôle seront nommés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté préfectoral.

Pour l'établissement de cette liste, le conseil municipal doit désigner trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste. Les cinq conseillers suivants sont désignés, à l'unanimité :

- AUBRY Gérard – 16 Les Brûlins – 50470 TOLLEVAST
- GOUPILLOT Sylvie – 34 Les Chênaies – 50470 TOLLEVAST
- LEPLEY Laurence – Bâtiment Saphir n°8 – 25 Rue Roger Anne – 50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
- ROULLAND Alain – 26 Les Amonteux – 50470 TOLLEVAST
- LEPOITTEVIN Béatrice – 80 Le Cable – 50470 TOLLEVAST

## **CENTRE DE LOISIRS : TARIFS M.S.A.**

Philippe ROINÉ indique que, pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs, une convention doit être passée avec la MSA au même titre que celle passée avec la CAF. La participation de la MSA étant différente de celle de la CAF, une grille de tarif à part doit être appliquée pour les enfants dont les parents dépendent du régime MSA.

A compter de septembre, la grille suivante est proposée :

	<b>Journée repas</b>	<b>Journée sans repas</b>	<b>Demi-journée repas</b>	<b>Demi-journée sans repas</b>
Tollevastais	11,50 €	8,50 €	7,50 €	4,50 €
Signataires convention	13,50 €	10,50 €	8,50 €	5,50 €
Non-signataires convention	24,50 €	21,50 €	14,50 €	11,50 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les grilles tarifaires proposées et autorise le Maire à signer la convention avec la « MSA Côtes Normandes » relative à ces tarifs.

## **AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DES CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSELS**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ce nouveau mode de paiement pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affiliation.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du collège des « Provinces » demandant à la commune de participer à hauteur de 12 euros par enfant de la commune scolarisé dans cet établissement pour l'achat de fournitures scolaires. Cette demande concerne deux enfants.

L'assemblée estime que ces frais ne relèvent pas des compétences communales mais des compétences départementales. Si chaque collège recevant des élèves de la commune faisait la même demande, le coût serait bien trop élevé.

De ce fait, l'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'AFM Téléthon qui demande une subvention pour l'année 2018.

Comme prévu lors de la préparation du budget, 1000 € ont été alloués aux demandes de subvention en provenance des associations non situées sur le territoire de la commune, avec un seuil de 50 € et un plafond de 150 €. A ce jour, 475 € ont été utilisés sur ce budget de 1000 €.

Monsieur le Maire propose d'octroyer 100 €.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Maire à la mandater sur l'article 6574 du budget 2018.

Betty KRYSTEK demande s'il ne serait pas envisageable d'organiser à nouveau quelque chose pour le Téléthon. Stéphane BARBÉ répond que les bénévoles du territoire se regroupent déjà pour une faire une vente de crêpes au niveau du Territoire de Douve et Divette et qu'il serait difficile de multiplier les actions, cela risquerait de diviser les effectifs. De plus, au vu du faible nombre de participants des derniers évènements organisés sur la commune pour le Téléthon, cela ne semble pas viable.

### **FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Communauté d'Agglomération dans lequel il est question d'un fonds de concours pour les projets d'investissement communaux.

Les dossiers sont à déposer avant le 1<sup>er</sup> novembre et Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la salle de classe et d'activités.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette aide financière de la Communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de ce fonds de concours.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Document unique et étude d'ergonomie : La stagiaire en Master 2 d'ergonomie qui a effectué son stage en mairie a passé sa soutenance et cela s'est bien passé. Lors de celle-ci elle a tenu à remercier la collectivité pour lui avoir fait confiance. Stéphane BARBÉ la remercie pour son travail constructif, pour son analyse pertinente, ainsi que ses propositions, qui ont été bien acceptées par le personnel. En revanche, il regrette la faible participation des conseillers municipaux lors de la présentation de son travail le 26 septembre en mairie.
- Contournement Sud-ouest : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de l'ARSO (Association Rocade Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin) est programmée le jeudi 18 octobre.
- Maison du Sonneur : Alain ROULLAND indique que le barbecue de la Maison du Sonneur fume beaucoup trop et demande si une solution technique peut être trouvée pour solutionner ce problème. Marcel NÉE ira voir ce qui peut être fait.
- Chiens en divagation : Stéphane BARBÉ rappelle aux habitants que, s'ils trouvent un chien errant sur le territoire de la commune, il est inutile d'aller le conduire à la S.P.A. car la commune n'a pas signé de convention avec eux, en raison d'un prix beaucoup trop élevé. La commune de Tollevast continue à travailler avec la « Pension des Quat'Pattes » à Brix.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 21 novembre 2018 à 20h30

*Fin de la séance : 23h00*